

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaire, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaire.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- | | |
|---|-----------------------|
| <input type="checkbox"/> Réclamation | : contact@mupras.com |
| <input type="checkbox"/> Prise en charge | : pec@mupras.com |
| <input type="checkbox"/> Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

135820

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule 0811

Société

Mupras Retraite

Actif

Pensionné(e)

Autre

Nom & Prénom :

Soud Ben Ali Yousra

Date de naissance :

9-11-1939

Adresse :

Rue 4- N°3- Casablanca

Tél. 0661941215

Total des frais engagés : Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation :

31/10/2022

Nom et prénom du malade :

Allal Ben Ali

Lien de parenté :

Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie :

HTA

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

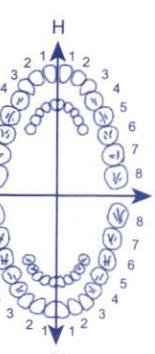
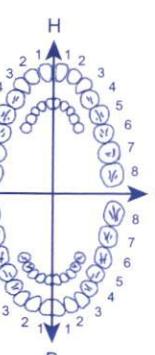
Le : 31/10/2022

Signature de l'adhérent(e) :

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES				
Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
31/10/11	SBÉ		100,00	<i>Docteur JASSIM HASSAN Rue de la Gendarmerie Casablanca - 1er Etage Capital Mly Youssef 0522-55-15-90</i> 

EXECUTION DES ORDONNANCES		
Cachet du Pharmacien	Date	Montant de la Facture
PHARMACIE DAR NAJME Sofia NAJME 31/10/22 ot. Sofia 2, Rue Hassane, N° 7 Hay El Hana Casablanca Tél. : 0522 95 15 37		1153.70

AUXILIAIRES MEDICAUX						Montant détaillé des Honoraires	
Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre					
		A M	P C	I M	I V		

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES				
Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.				
Important : Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.				
	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	
				COEFFICIENT DES TRAVAUX
	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	
				MONTANTS DES SOINS
O.D.F PROTHESES DENTAIRES				
DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE				
$ \begin{array}{r l} H & 25533412 \quad 21433552 \\ \hline D & 00000000 \quad 00000000 \\ & 00000000 \quad 00000000 \\ B & 35533411 \quad 11433553 \end{array} $ <p style="text-align: center;">[Création, remont, adjonction] Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession</p>				
				COEFFICIENT DES TRAVAUX
				MONTANTS DES SOINS
				DATE DU DEVIS
				DATE DE L'EXECUTION
VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS				
VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION				

Docteur Ahmed SETTI
Cardiologue

Diplômé de la Faculté de Médecine de Lille
Ancien Médecin des Hôpitaux de France

الدكتور أحمد السطي

اختصاصي في أمراض القلب والشرايين

خريج كلية الطب ببلج

طبيب سابق بمستشفيات فرنسا



Cabinet de Consultations
et d'Explorations Cardio-Vasculaires

M 250

N° de lot.

PPC = 95,00 DHS

31/10/22

PHARMACIE DAR NAJME
Sofia NAJME
Lot. Sofia 2, Rue Hassane, N° 7
Hay El Hana - Casablanca
Tél. : 0522 95 15 37

One

LAHSA Bi

BAN 10
O

Cardioaspirine 100 mg/30cps
Acide acétysalicylique
P.P.V. : 27,70 DH

Cardioaspirine 100 mg/30cps
Acide acétysalicylique
P.P.V. : 27,70 DH

Bayer S.A.
Cardioaspirine 100 mg/30cps
Acide acétysalicylique
P.P.V. : 27,70 DH

Bayer S.A.
Cardioaspirine 100 mg/30cps
Acide acétysalicylique
P.P.V. : 27,70 DH

Bayer S.A.
Cardioaspirine 100 mg/30cps
Acide acétysalicylique
P.P.V. : 27,70 DH

Bayer S.A.
Cardioaspirine 100 mg/30cps
Acide acétysalicylique
P.P.V. : 27,70 DH

Bayer S.A.
Cardioaspirine 100 mg/30cps
Acide acétysalicylique
P.P.V. : 27,70 DH

Bayer S.A.
Cardioaspirine 100 mg/30cps
Acide acétysalicylique
P.P.V. : 27,70 DH

Bayer S.A.
Cardioaspirine 100 mg/30cps
Acide acétysalicylique
P.P.V. : 27,70 DH

Bayer S.A.
Cardioaspirine 100 mg/30cps
Acide acétysalicylique
P.P.V. : 27,70 DH

Bayer S.A.
Cardioaspirine 100 mg/30cps
Acide acétysalicylique
P.P.V. : 27,70 DH

Bayer S.A.
Cardioaspirine 100 mg/30cps
Acide acétysalicylique
P.P.V. : 27,70 DH

Bayer S.A.
Cardioaspirine 100 mg/30cps
Acide acétysalicylique
P.P.V. : 27,70 DH

Bayer S.A.
Cardioaspirine 100 mg/30cps
Acide acétysalicylique
P.P.V. : 27,70 DH

Bayer S.A.
Cardioaspirine 100 mg/30cps
Acide acétysalicylique
P.P.V. : 27,70 DH

Bayer S.A.
Cardioaspirine 100 mg/30cps
Acide acétysalicylique
P.P.V. : 27,70 DH

Bayer S.A.
Cardioaspirine 100 mg/30cps
Acide acétysalicylique
P.P.V. : 27,70 DH

Bayer S.A.
Cardioaspirine 100 mg/30cps
Acide acétysalicylique
P.P.V. : 27,70 DH

83,10

Cardiospiré 11

27.70 X 3

390,00

Atiken 80 11

300

473,10

Pefawz 10 11

157

95,00 Extra mag. 11 (3 semaines)

157

112,50 Vestinal

157

1153,70